

SECTION KARATE NIHON BUJUTSU EUROPE

Règlement Intérieur saison 2019/2020

L'inscription à l'association du Karaté de Saclay demande l'approbation du règlement intérieur.

Elle implique le respect des droits et des devoirs.

Inscription :

Le jour du forum les parents de l'adhérent remplissent la fiche d'inscription, signent le règlement intérieur et règlent le montant de la cotisation. Le montant de la cotisation est annuel et forfaitaire, valable pour une saison (du 10 septembre 2019 au 1^{er} juillet 2020). Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt en cours d'année.

Aucun cours ne sera dispensé durant les vacances scolaires de la zone C. Le certificat médical, obligatoire pour la pratique du Karaté, sera exigé dès le premier cours.

Cours :

L'absence d'un professeur entraînant l'annulation d'un cours sera annoncée par email et ne saurait faire l'objet d'aucun remboursement. Les personnes non licenciées, parents ou autres, ne peuvent pas rester dans la salle pendant les cours. Des vestiaires sont à disposition pour se changer et laisser les chaussures.

Pour ne pas nuire au bon déroulement des cours et bénéficier de l'échauffement obligatoire, les parents devront conduire et récupérer leur enfant à l'heure auprès du Professeur.

La responsabilité de l'association n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal confie le mineur au professeur responsable du cours sur le lieu du cours.

Aucun enfant de moins de 10 ans ne pourra quitter le dojo sans le représentant légal. Aucun enfant de plus de 10 ans ne pourra quitter seul le dojo sans autorisation du représentant légal signée le jour du forum.

Règles et tenue vestimentaire:

Une tenue adéquate, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section. Aucun signe ostentatoire d'appartenance religieuse ou politique ne sera toléré, tant de la part des pratiquants que de la part des professeurs.

Pour les entraînements et les compétitions, la tenue officielle obligatoire du pratiquant est le karate-gi (veste et pantalon blanc, et éventuellement un t-shirt de la couleur de la veste) avec la ceinture correspondant à son grade. Pour des raisons évidentes de sécurité, aucun objet apparent ou accessoire ne sera toléré pendant l'entraînement.

Le club ne peut être tenu responsable des pertes et vols d'objets laissés dans les vestiaires.

Certificat médical :

Pour tout nouveau licencié de la FEKAMT ou de la FFKDA, un **certificat médical** de « non contre-indication à la pratique du karaté, y compris en compétition » est **obligatoire**.

« À compter du 1er juillet 2017, les licenciés qui solliciteront **le renouvellement de leur licence** devront présenter une attestation justifiant qu'ils auront **répondu négativement à chaque rubrique d'un questionnaire de santé**. Cette attestation devra être présentée à chaque renouvellement de la licence pendant une période de trois ans, qui court à compter de la date de présentation du dernier certificat médical. Au terme de cette période de trois ans, un nouveau certificat médical devra être présenté. »

(source : <http://www.sports.gouv.fr/>).

Accident :

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence qui conduiront l'adhérent accidenté à l'hôpital si nécessaire. Les parents ou le représentant légal seront informés le plus rapidement possible par le professeur ou un membre du bureau. Le COS est couvert par la responsabilité civile chez AXA Assurances 9 rue de Paris 91400 Orsay sous le contrat n°2279303504.

Droit à l'image :

Par l'inscription à la section karaté du COS, vous acceptez que vous ou votre enfant soit photographié ou filmé lors d'évènements sportifs organisés par le club ou les services de la commune et que les images puissent être publiées sur le site internet du COS (<http://www.cosaclay.fr/>) ou de la section karaté (<http://saclay.wadoshin.fr/>).

Ces règles sont impératives : merci de les respecter.

Le Bureau du Karaté